

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

DATE DE LA CONVOCATION

9 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2026

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

L’an deux mille vingt-six, le 16 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER, M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Emilie PEROUX, M Claude RAULIN, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, Mme Sarah STOEBNER, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA (pouvoir à M NICOLAS, sauf pour le point n°18, pouvoir à Mme STOEBNER).

M Christophe RICHARD est désigné secrétaire de séance.

N°	2026/11	OBJET :	<i>Constitution d’une Commission d’Appel d’Offre.</i>
-----------	---------	----------------	--------------------------------------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-2 et L1411-5 ainsi que D1411-3 et D1411-4,

CONSIDERANT qu’il convient de constituer la Commission d’Appel d’Offre (CAO) et ce pour la durée du mandat,

CONSIDERANT que la CAO d’une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter en plus du Maire, trois membres titulaires et trois membres suppléants du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que cette désignation a lieu au scrutin secret, de liste et doit se faire à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que le Maire est Président de droit de la CAO et qu’il ne peut être élu sur une liste,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND acte du dépôt des listes suivantes :

Liste 1 : Christophe RICHARD, Bruno NICOLAS, Emilie PEROUX qualité de membres titulaires

Claude RAULIN, Emmanuel HUET, Tomàs ABRANTES en qualité de membres suppléants

Liste 2 : /

PROCEDE à l’élection des trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal pour siéger au sein de la CAO.

DESIGNE Sarah STOEBNER et Marie-Andrée LECHARTIER comme assesseurs pour former le bureau.

A l’issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- a- Nombre de conseillers présents à l’appel ayant pris part au vote : 19
- b- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d- Nombre de suffrages blancs : 0
- e- Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) : 19
- f- Quotient électoral (suffrages exprimés / postes à pourvoir) : 19/3= 6,33

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste 1	19			0

A la suite de l'attribution des sièges (quotient + reste) la liste 1 obtient 3 sièges.

Sont proclamés comme membres titulaires de la CAO :

- Christophe RICHARD
- Bruno NICOLAS
- Emilie PEROUX

Sont proclamés comme membres suppléants de la CAO :

- Claude RAULIN
- Emmanuel HUET
- Tomàs ABRANTES.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
 Transmise à la Préfecture d'EVRY
 Le 20/14/26
 Publiée ou notifiée le

 DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR
 Le Maire

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
 POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 16 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Christophe RICHARD



Thierry MARAIS